

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 juin 2018**

La séance est ouverte à 18h40 par Monsieur le Maire. Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum étant atteint, Mme Murielle DARCOS est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- délibération portant sur les tarifs du repas au restaurant scolaire 2018-2019
- délibération portant sur la convention relative à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde
- délibération portant sur la décision modificative n°1
- délibération portant sur la mise en place du RIFSEEP
- délibération portant sur la parcelle A1030 rue du Port
- délibération portant sur l'attribution d'une subvention à la nouvelle association
- questions diverses

Délibération portant sur les tarifs du restaurant scolaire 2018/2019 :

Murielle DARCOS indique au Conseil que pour la prochaine rentrée scolaire, en accord avec la Commune de Saint Romain, notre partenaire au sein du SIRP, les municipalités ne souhaitent pas augmenter les tarifs du repas. Délibération prise à l'unanimité.

*DEL 15-2018*

Délibération décision modificative n°1 :

Monsieur Christophe HENRY transmet la demande de la perception au Conseil de bien vouloir délibérer en faveur d'un changement de compte (passage du cpte n°21538 au cpte n°20412) pour le règlement de la facture de l'éclairage public de la place du Mascaret. Le Conseil accepte à l'unanimité.

*DEL 16-2018*

Délibération portant sur la convention relative à la dématérialisation :

Madame Claudine ARNAUD présente la délibération proposant au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde. Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe HENRY indique au Conseil qu'il nous faut à la suite de cette décision, faire le nécessaire pour la sauvegarde et la protection de nos données informatiques, en adhérant à des services spécifiques proposés par Gironde Numérique. Le Conseil valide sa proposition.

*DEL 17-2018*

Délibération sur la mise en place du RIFSEEP :

Monsieur le Maire explique au Conseil que la présente délibération complète la précédente en précisant certains plafonds de rémunération et de primes des agents. Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

*DEL 18-2018*

Délibération portant sur la parcelle A1030 Rue du Port

Monsieur le Maire informe le Conseil,

Vu la vente du bien de Mme ALBIN, cadastrée A 1030 Rue du Port,

Vu la demande d'urbanisme de Maître VIOSSANGE n°033 01618F0007 en date du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Vu la nécessité de déplacer l'atelier technique communal dans un avenir proche, cette parcelle A1030 pourrait être le nouvel emplacement de cet atelier. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'exercice du droit de préemption urbain sur ce bien,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préempter ce bien. Une visite des lieux sera demandée au propriétaire par le Conseil Municipal. *DEL 19-2018*

### Délibération portant sur l'attribution de la subvention à la nouvelle association

Vu la création de l'association LASSO'S ASQUAISE, qui a pour vocation l'accueil des 11/17 ans le mercredi après-midi et certaines périodes de vacances scolaires,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à cette association pour l'année 2018

DEL 20-2018

### Questions diverses :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il souhaite contacter un représentant de l'entreprise INEDIS pour une réunion publique d'information sur les modalités d'installation, d'acceptation et de fonctionnement du compteur LINKY. Le Conseil approuve sa démarche.

Madame Claudine ARNAUD fait part au Conseil de la demande de Monsieur Laurent BOUSQUET et de Madame Chloé LEGRAND de bien vouloir faire supprimer la place de stationnement dans la rue du Port se trouvant devant chez eux car lorsqu'un véhicule s'y gare, cela assombrit significativement leur habitation. Ils souhaiteraient la pose de poteaux sur cet emplacement pour en interdire l'accès, à l'identique de ce qui est fait devant la dernière habitation de bout de la rue.

Le Conseil ne peut accéder favorablement à cette demande, car il considère que d'une part, cela constituerait un précédent pouvant amener les autres Administrés à faire la même demande et que d'autre part, le maintien du nombre de places disponibles dans cette rue, compte tenu de la configuration du port et de la demande de stationnement pour chacune des habitations, est indispensable dans l'intérêt général des usagés et des riverains.

Monsieur le Maire informe le Conseil que comme convenu précédemment, une entreprise est bien intervenue pour effectuer les travaux de réparation de l'horloge de l'église, mais qu'il a été amené à signer un devis complémentaire de 200 euros pour la location d'une nacelle, compte tenu de la difficulté d'accès et de la dangerosité pour les techniciens d'atteindre le système à changer. Le Conseil approuve sa décision.

Madame Nicole DAROLLE indique que depuis cette intervention, il n'est plus possible de reprogrammer la sonnerie de l'Angélus. Monsieur le Maire fera le nécessaire auprès de l'entreprise pour qu'elle vienne remédier à ce problème.

Monsieur le Maire informe que la réunion de réception de chantier de la place du Mascaret a eu lieu le 25 juin à 14h30 en présence des élus de la commission voirie bâtiment disponibles, du maître d'œuvre OGEO et de l'entreprise BOUCHER désignée pour ce marché. La réception a été validée sans aucune réserve. Les barrières empêchant l'accès seront enlevées dans la semaine, comme cela n'a pas été le cas dès la réception, nous faisons le nécessaire pour permettre l'ouverture au public.

Madame Sylvie CHANIOLEAU signale qu'elle a observé que des véhicules stationnaient sur la pelouse dans la montée de la côte neuve, à proximité du panneau d'information sur la falaise, ce qui pourrait fragiliser les lieux. Elle propose d'y ajouter un panneau d'interdiction de stationner, si le problème se prolonge après la réouverture de la place du Mascaret. Le conseil approuve cette proposition.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il envisage de prendre un agent technique en contrat PEC de 20 h pour une rémunération de 956 euros par mois avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50 %. Il pense proposer ce contrat à la personne qui vient actuellement aider l'agent technique titulaire, car il pourrait être éligible à ce contrat après l'avis du Pôle Emploi. Il donne satisfaction dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées. Plusieurs conseillers estiment qu'il n'y a pas de nécessité à prendre une deuxième personne.

Monsieur Christophe HENRY précise au conseil que ce type de contrat est une démarche d'insertion, qu'il faut que le jeune accueilli soit volontaire pour se former et qu'il ait un référent pour le diriger pendant cette période.

Pour donner suite à la procédure de M. R. BESSEDE, Monsieur le Maire annonce au Conseil que la Commune a été condamnée par le Juge du Tribunal Administratif, à déplacer l'arrêt de bus de Saint Martin, considérant que le trottoir n'est pas assez large pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions de sécurité. Après discussions et considérant les différents éléments, il est décidé de maintenir cet arrêt pour la navette scolaire et de le déplacer au niveau du début de la parcelle n°B321, où le trottoir est plus large.

Monsieur le Maire ajoute que cet arrêt pourrait servir ultérieurement à des enfants habitants les appartements en location de M. R. BESSEDE et sans doute à d'autres enfants.

Monsieur David BOYRIE demande quand sera reconstruit l'abri bus situé à Pardon au bout du chemin d'Arlequin et qui sert pour les collégiens. Monsieur le Maire indique qu'il va relancer l'entreprise qui a proposé le devis le plus économique et espère que la reconstruction sera faite pour la rentrée prochaine.

Monsieur José DAUCHY explique au Conseil qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures dans la palue entre Asques et Cubzac les Ponts et demande s'il serait possible de remettre des panneaux de « défense de déposer des ordures sous peine d'amende ou de poursuite ». Monsieur le Maire indique qu'il faudrait également faire mettre par les agriculteurs, des panneaux signalant le danger de l'arrosage des parcelles agricoles qui rend les chaussées glissantes.

Plusieurs conseillers se demandent si le dépôt d'ordure sauvage n'est pas la conséquence des difficultés que rencontre la population au niveau des différentes déchèteries, qui se retrouvent vite saturées avec les bennes pleines ou embouteillées par trop de personnes voulant accéder à ce service en même temps. Et également par le fait que maintenant les passages sont comptabilisés ; 20 par an et par foyer. Le conseil demande à ce que les élus siégeant au Syndicat posent la question de cette problématique.

Monsieur David BOYRIE indique que les WC de la salle des fêtes sont défectueux et qu'il serait bon de penser à les refaire très prochainement. Monsieur le Maire propose de réfléchir à ces travaux et de les prévoir au budget 2019. Le Conseil en est d'accord.

Monsieur José DAUCHY souligne que 7 jeunes agriculteurs exploitent les terres Asquaises ; vignobles, élevage, culture. Ils font revivre le village dans le monde agricole.

Le Conseil les encourage à persévérer et leur souhaite de réussir.

La séance est clôturée à 21h